



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

OGGO • NUMÉRO 070 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 5 février 2013

Président

M. Pat Martin

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 5 février 2013

• (1100)

[Traduction]

Le président (M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD)): La séance est ouverte. Mesdames et messieurs, bonjour.

J'aimerais d'abord vous souhaiter à tous un bon retour. Vous remarquerez de nouveaux visages autour de la table, ainsi qu'au sein de notre équipe de soutien.

Lindsay et Tina Lise, nos excellentes analystes, ont choisi d'aller relever de nouveaux défis. Nous pouvons maintenant compter sur Raphaëlle Deraspe et Philippe LeGoff. Vous avez probablement déjà vu Philippe qui fait ce travail depuis un bon moment. De son côté, Raphaëlle travaillait auparavant au Comité de la santé.

Nous accueillons aussi de nouveaux membres du comité: des remplaçants et de nouveaux membres permanents.

M. Dan Albas est maintenant un membre permanent du comité.

M. Dan Albas (Okanagan—Coquihalla, PCC): J'espère que je ferai du bon travail, monsieur le président.

Le président: Vous êtes le bienvenu. On s'amuse beaucoup au comité.

M. Bernard Trottier (Etobicoke—Lakeshore, PCC): Saviez-vous, monsieur le président, qu'il a été nommé viticulteur de l'année?

Le président: Oui, je le sais. Il s'agit d'un bon choix pour le comité. C'est lui qui fournit les boissons. C'est excellent.

J'aimerais ajouter que Mike Wallace, un membre de longue date du comité et un bon ami, est lui aussi parti relever de nouveaux défis.

Pendant que nous sommes en public, le premier point à l'ordre du jour sera l'élection d'un nouveau vice-président.

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Nous accueillons aussi un nouveau membre de notre côté.

Le président: Je suis désolé. Oui, M. Mathieu Ravignat, porte-parole de l'opposition officielle en ce qui concerne le Conseil du Trésor, a souvent participé à nos réunions en tant qu'invité. Il se joint maintenant à nous en tant que membre permanent.

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Je suis clairement un mordu de ce comité.

Le président: Un mordu du OGGO qui nous suivait de loin et qui siège maintenant au comité.

M. John McCallum est encore membre du comité. Malheureusement, il ne pouvait se joindre à nous aujourd'hui. C'est Sean qui le remplace.

Pour le premier point à l'ordre du jour, je vais céder le fauteuil au greffier. Il procédera à l'élection d'un nouveau vice-président représentant le parti ministériel.

Le greffier du comité (M. Marc-Olivier Girard): Merci, monsieur le président.

[Français]

J'aimerais rappeler à tous les députés que, conformément au Règlement, le premier vice-président du comité doit être un député du parti ministériel, c'est-à-dire du gouvernement.

[Traduction]

Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour le poste de premier vice-président.

Madame Duncan.

Mme Linda Duncan: J'aimerais proposer la candidature de M. Peter Braid.

[Français]

Le greffier: Il est proposé par Mme Duncan que M. Peter Braid soit élu premier vice-président du comité.

[Traduction]

Y a-t-il d'autres motions?

Mme Linda Duncan: Si vous me permettez, j'aimerais expliquer ma motion. J'ai déjà travaillé avec M. Braid. Il a été de très bonne compagnie et s'est montré coopératif. Je crois qu'il ferait un excellent vice-président.

M. Peter Braid (Kitchener—Waterloo, PCC): Je suis touché par le soutien de l'opposition officielle.

Le greffier: Plaît-il au comité d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare M. Peter Braid élu au poste de premier vice-président.

Félicitations.

Le président: Je vous souhaite la bienvenue, Peter.

Avez-vous terminé, monsieur le greffier?

Le greffier: Vous avez le fauteuil, monsieur le président.

Le président: Très bien. Merci.

Nous allons donc reprendre nos travaux. Donc, Dan, les postes de vice-président sont maintenant occupés par Peter, premier vice-président, et M. John McCallum, du Parti libéral.

Nous allons maintenant poursuivre la réunion à huis clos. Le sous-comité devait tenir une réunion de planification, mais puisque nous sommes tous présents, nous avons donc choisi d'avoir une réunion du comité plénier pour parler des travaux futurs. Je vais donc suspendre les travaux quelques instants pour nous permettre de passer à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>